



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°13-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 15 février 2024 par l'entreprise CHOLTON SAS, laquelle souhaite effectuer des travaux d'eau usée située rue des Royats à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 109 en agglomération.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le jeudi 22 février 2024 au samedi 02 mars 2024,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Royats pour tous les véhicules :

- Basculement de la circulation sur la chaussée opposée
- Stationnement interdit
- Dépassement interdit

**ARTICLE 2** : Cette réglementation s'appliquera le mercredi mercredi jeudi 22 février 2024 au samedi 02 mars 2024.

**ARTICLE 3** : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CHOLTON SAS, 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 Chabanière, nom du responsable : Monsieur RIVAT Jean-Guillaume tél : 06 72 93 08 59

**ARTICLE 4** : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à CHOLTON SAS, 197 Ancien Canal de la Madeleine 69440 Chabanière, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,  
Le 16 février 2024  
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 16/02/2024  
Le Maire,

Frédéric MILLET

